

Bilan Parcoursup

Académie de Montpellier 2020-2021

Avant-Propos

La procédure Parcoursup a été conçue afin d'optimiser l'admission des candidats à l'entrée dans l'enseignement supérieur. C'est une procédure nationale. Sa mise en place est en lien avec le « Plan Etudiants » et la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants. La procédure permet à chaque personne souhaitant intégrer une première année d'études supérieures de se positionner en tant que candidat et d'émettre jusqu'à 10 vœux non-hiérarchisés. Les vœux peuvent se décliner sous forme de sous-vœux pour les formations sélectives, dans une limite de 20 sous-vœux (les sous-vœux signifiant différents lieux de formation pour une même formation).

Cette année, les candidats avaient du 20 janvier au 11 mars pour émettre des vœux et sous-vœux, et devaient confirmer leurs candidatures jusqu'au 8 avril. Les jurys des formations ont étudié les candidatures au sein de chaque établissement pour émettre des classements jusqu'au début du mois de mai. A partir du 27 mai, les candidats ont pu prendre connaissance des réponses. La phase principale s'est étalée du 27 mai au 16 juillet 2021. La phase complémentaire s'est déroulée du 16 juin au 16 septembre. Les candidats pouvaient obtenir plusieurs propositions et devaient se positionner sur chacune de ces propositions d'admission.

Table des matières

Avant-Propos.....	1
Les éléments de lecture du document.....	2
Les éléments-clés de la procédure dans l'académie de Montpellier.....	2
1 – Population candidate	4
2 – Vœux en phase principale	7
a) Constat général	7
b) Constat sur le genre	7
c) Constat sur le statut de boursier.....	8
d) Constat sur les élèves de terminales.....	9
d.1) les candidats de la voie générale	10
d.2) Les candidats de la voie technologique	11
d.3) Les candidats de la voie professionnelle.....	12
3 - Propositions d'admission des candidats de la phase principale.....	14
a) Les candidats en terminale.....	15
b) Genre et Statut de bourse.....	16
b.1) Genre.....	16

b.2) Statut de bourse.....	17
4 – Propositions acceptées par les candidats de la phase principale	19
a) Constat général	19
b) Candidats de terminale	19
b.1) Formations acceptées	20
b.2) Genre.....	22
b.3) Statut de bourse.....	22
b.4) Mobilité	23
c) Temporalité de l’acceptation de la dernière proposition	23
5 – Apprentissage	25
a) Population	25
b) Vœux et propositions	25
6 – Phase complémentaire.....	26
a) Population	26
b) Vœux et propositions	26
7 – Commission régionale d’accès à l’enseignement supérieur (CRAES).....	27

Les éléments de lecture du document

Le document se découpe en quatre parties majeures, commençant par les caractéristiques des candidats de la phase principale, suivies par l’analyse des vœux, puis l’analyse des propositions d’admission et finissant avec l’étude des propositions acceptées. Ces quatre parties font l’objet d’un résumé en fin de chapitre.

Deux autres parties présentent, en fin de texte, le déroulement de la phase complémentaire ainsi que le fonctionnement de la commission régionale d’accès à l’enseignement supérieur. Afin de faciliter la lecture du document, lors de la présentation des vœux, l’analyse se base sur les vœux confirmés, à savoir les vœux qui ont été comptabilisés comme des candidatures effectives. Sont comptabilisés par vœu, à la fois les vœux et les sous-vœux, d’où des moyennes de vœux qui peuvent être importantes. L’ensemble des vœux a été pris en compte, que les candidats aient obtenu ou non le baccalauréat par la suite. Enfin, le paragraphe sur les propositions acceptées est à comprendre comme étant l’analyse de la dernière proposition acceptée par un candidat.

Les éléments-clés de la procédure dans l’académie de Montpellier

Dans le cadre de l’article 40 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l’égalité et à la citoyenneté et du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 portant sur les modalités d’admission dans une section de technicien supérieur pour les titulaires d’un baccalauréat professionnel, l’orientation des bacheliers professionnels en section de technicien supérieur est réalisée sur avis du conseil de classe de l’établissement d’origine des candidats. L’ensemble des néo-bacheliers professionnels sous statut scolaire des établissements publics et privés sous contrat, ayant obtenu un avis favorable pour une poursuite d’études en section de technicien supérieur par le conseil de classe de leur établissement d’origine, a été classé sur les listes des formations de techniciens supérieurs qu’ils avaient demandées, lorsque celles-ci étaient dans un établissement public sous statut scolaire de la région Occitanie. Cette

même loi a fixé la mise en place des quotas minimaux pour l'admission de candidats boursiers de l'enseignement secondaire. Elle a également instauré des quotas minimaux de bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs (STS), ainsi que pour l'admission de bacheliers technologiques dans les instituts universitaires technologiques (IUT). Cela afin de favoriser l'admission de ces candidats dans les formations les plus adaptées à leurs profils.

- ✓ **36 684 candidats.** Il s'agit des personnes ayant confirmé au moins un vœu en phase principale, en étant rattachées à l'académie, tous profils confondus (en terminale, en réorientation, non-scolarisés et « autres »). Ce chiffre est similaire à celui de 2020.
- ✓ En moyenne, les candidats ont émis **12.8 vœux** confirmés et ont obtenu **3.9 propositions.**
- ✓ **93.1%** (↘, 93,5% en 2020) des candidats en terminale participant à la phase principale ont **obtenu une proposition.**
- ✓ **78.8%** (↘, 81,4%) des candidats ayant au moins une proposition y ont répondu favorablement.
- ✓ **65.1%** (↗, 60,7%) des candidats d'un baccalauréat professionnel et **43%** (↗, 42.1%) des candidats d'un baccalauréat technologique qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté un BTS.
- ✓ **65.2%** (↗, 63,7%) des candidats d'un baccalauréat général qui ont accepté une proposition d'admission, ont accepté une licence, dont 9,4% un PASS et 2,3% une LAS.
- ✓ **4 203** personnes se sont portées candidates lors de la **phase complémentaire** parmi lesquelles 33.1% n'avaient pas participé à la phase principale et 5.5% n'avaient pas confirmé leurs vœux en phase principale.
- ✓ **638** (↘, 821) candidats **ont saisi la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur, site de Montpellier (CRAES)**

1 – Population candidate

L'académie de Montpellier a comptabilisé 36 684 candidats lors de la **phase principale**, ce qui représente une stagnation par rapport à l'an dernier (36 921 candidats). Le profil de ces candidats a néanmoins évolué, puisque l'on observe une diminution de la part représentée par les candidats de terminale (65,2% alors qu'ils représentaient 69% des candidats en 2020) au profit de la part des étudiants en réorientation, dont la cohorte représente 23% des candidats contre 18% en 2020. En effectif, la population de candidats en réorientation est passée de 6 800 candidats en 2020 à 8 429 candidats cette année. Il convient d'ajouter à cette population, 445 candidats appartenant aux candidats « non scolarisés », qui étaient dans le supérieur en début d'année scolaire. Cette catégorie, les candidats « non scolarisés », représente 9.9% des candidats, composée en plus des candidats évoqués au-dessus, par une majorité de candidats n'ayant eu aucune scolarisation sur l'année en cours (3 088) et par des candidats passant le bac en candidat libre (85). Enfin, une dernière part de la population candidate est composée par une catégorie hétéroclite, comptant pour 1.9% des candidats et mêlant des candidats passant le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), 157, des candidats en classe de mise à niveau, 424, des candidats passant un diplôme de niveau bac, 85 et quelques candidats étrangers, 33.

49.1% de ces candidats sont domiciliés dans le département de l'Hérault, 24.4% dans le Gard, 14.3% dans les Pyrénées-Orientales, 9.8% dans l'Aude et enfin 2.4% en Lozère. Cette répartition est en lien avec celle observée l'année dernière, avec une légère hausse de la part des candidats héraultais pouvant être attribuée à l'augmentation du nombre de candidats en réorientation.

Parmi les **candidats de terminale**, 58.5% sont issus de la série générale, 22.8% d'une série technologique et 18.7% d'une filière professionnelle. On constate ainsi une légère baisse de la part des candidats technologiques (-1,7 point) au profit des bacheliers généraux. Les candidats de la série générale sont les premiers candidats à passer ce baccalauréat suite à la réforme du lycée.

Par rapport au vivier initial d'élèves de terminale, 99.1% des élèves de **terminale générale** se sont inscrits sur la plateforme et 97.2% ont émis au moins un vœu confirmé lors de la phase principale, ces chiffres sont comparables avec ceux de l'année passée. Les candidats issus de la série générale sont en majorité non boursiers (73.9%) et sont pour 55.9% des candidates.

Enseignement(s) de spécialité les plus suivi(s) – les 10 premiers*	Vivier	Nb de candidats	Répartition par EDS		% de candidats / vivier
			G	F	
Mathématiques Physique-Chimie	2769	2735			98,77%
Physique-Chimie Sciences de la vie et de la Terre	2129	2110			99,11%
Histoire-Géographie, Géopolitique et Science politiques Sciences Economiques et Sociales	2039	1993			97,74%
Mathématiques Sciences de la vie et de la Terre	963	937			97,30%
Langues, littératures et cultures étrangères et régionales Sciences Economiques et Sociales	771	746			96,76%
Mathématiques Sciences Economiques et Sociales	758	742			97,89%
Histoire-Géographie, Géopolitique et Science politiques Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	707	687			97,17%
Histoire-Géographie, Géopolitique et Science politiques Humanités, Littérature et Philosophie	469	455			97,01%
Humanités, Littérature et Philosophie Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	409	389			95,11%
Sciences Economiques et Sociales Sciences de la vie et de la Terre	381	365			95,80%

Concernant les **bacheliers technologiques**, 98% se sont inscrits sur le site et 92.5% ont émis au moins une candidature confirmée. On note ainsi un léger recul du nombre de candidats par rapport à 2020,

-1.7 point. Au sein de cette population très disparate en fonction de la série, on retrouve 37.3% de boursiers et 49.8% de candidates.

Dans le détail de la voie technologique, les élèves des séries STL (laboratoire, 300 élèves) et ST2S (santé et social, 987 élèves) ont été proportionnellement les plus nombreux à émettre au moins une candidature, respectivement 96.7% et 95.1% alors qu'à l'inverse les STMG (management et gestion), vivier le plus important, 3 005 élèves, n'ont été que 91.1% à le faire. Les élèves des autres séries gravitent autour de la moyenne, avec 93% de candidats parmi les bacheliers de la série STI2D (industrie et développement durable, 1 119 élèves), 92,7% pour les bacheliers de la série STD2A (design et arts appliqués, 137 élèves), 92.6% pour les bacheliers de la série STAV (agronomie et vivant, 231 élèves) et enfin 92.3% pour les bacheliers STHR (hôtellerie-restauration, 91 élèves).

Les **bacheliers professionnels** ont été 81,1% à ouvrir un dossier, mais seulement 58.1% à se porter candidats lors de la phase principale. Ils ont donc été plus nombreux à ouvrir un dossier par rapport à 2020 (+1.3 point), mais moins nombreux à être candidats (-4.2 points). On note néanmoins une différence importante entre les élèves des filières professionnelles de l'éducation nationale où 60,1% des élèves ont émis au moins un vœu et les élèves des filières professionnelles agricoles où ils n'ont été que 45.5% à émettre au moins un vœu.

Toutes spécialités confondues, 48.1% des candidats des séries professionnelles sont boursiers et 49.4% sont des candidates. Il convient de noter néanmoins que la plateforme a vu l'arrivée d'un plus grand nombre de formations en apprentissage, les candidats professionnels ont ainsi pu être amené à ouvrir un dossier afin de postuler sur des formations en apprentissage et non sur des formations à temps plein de la phase principale, d'où une augmentation du nombre d'inscrits mais pas du nombre de candidats.

La **phase « apprentissage »**, évoquée ci-dessus, a connu une augmentation du nombre de candidats de l'ordre de 22.4%, avec 7 906 candidats. Le profil des candidats est similaire à celui de la phase principale avec 66.7% de candidats issus de terminale, 20.9% d'étudiants en réorientation, 10.6% de candidats non scolarisés et 1.8% de candidats avec un profil « autres ». La hausse du nombre de candidats a ainsi concerné l'ensemble des profils, même si la hausse la plus importante concerne les étudiants en réorientation, qui ont été 53.2% de plus à postuler sur des formations en apprentissage. Au sein des candidats de terminale, où on note une hausse des candidats de 18.5%, ce sont les candidats de la voie professionnelle qui ont contribué le plus à cette augmentation (+23.4%). Les élèves de la voie professionnelle représentent ainsi 47.2% des candidats de terminale, contre 33.2% d'élèves de la voie technologique et 19.7% d'élèves de série générale. A la différence de la phase principale, où l'on compte plus de candidates que de candidats, ici 50.9% des postulants sont des garçons, ce pourcentage grimpe même à 56% lorsque l'on s'intéresse uniquement aux candidats de terminale.

La **phase complémentaire**, comme les années précédentes, présente un profil de candidats différent des autres phases. En effet, on observe une arrivée massive de candidats en réorientation, n'ayant pas participé à la phase principale et s'inscrivant spécifiquement sur cette phase. Ils représentent ainsi 45.3% des candidats, alors que les candidats de terminale représentent 36.8%. Concernant les candidats de terminale, on note qu'en majorité, il s'agit de candidats ayant par ailleurs émis des vœux en phase principale (94.1%), et dont un certain nombre avait par ailleurs obtenu au moins une proposition lors de cette phase principale. On notera néanmoins, au global, une diminution du nombre de candidats sur cette phase par rapport à 2020, avec 4 203 candidats, -6.2%. Cette baisse est particulièrement significative pour les bacheliers professionnels et les bacheliers technologiques avec respectivement -29,4% et -26,5% de candidats, alors qu'on observe une hausse de 12.9% des candidats bacheliers généraux.

A RETENIR

- Autant de **candidats** (36 684) rattachés à l'académie que l'an dernier (36 921)
- Un public majoritairement de **terminale** (65%)...
- Mais des effectifs en diminution par rapport à l'an dernier (23 938, **-5.9%**)...
- Une hausse des **candidats en réorientation** (8 429, **+24%**)

- Parmi les candidats de terminales, 58.5% de bacheliers **généraux**, 22.8% de bacheliers **technologiques** et 18.7% de bacheliers **professionnels**.

- Toujours plus de **candidates** (56.8%) que de candidats (43.2%), néanmoins une répartition plus mixte des candidats de terminale, en voie technologique (50.3% de garçons) et en voie professionnelle (50.7% de garçons)

- Un pourcentage de **boursiers** parmi les bacheliers professionnels toujours plus important (48.1%), par rapport aux bacheliers technologiques (37.3%) et aux bacheliers généraux (26.1%)

- Une hausse du nombre de candidats pour les formations en **apprentissage** (**+22.4%**) et à l'inverse, une baisse lors de la **phase complémentaire** (**-6,2%**)

2 – Vœux en phase principale

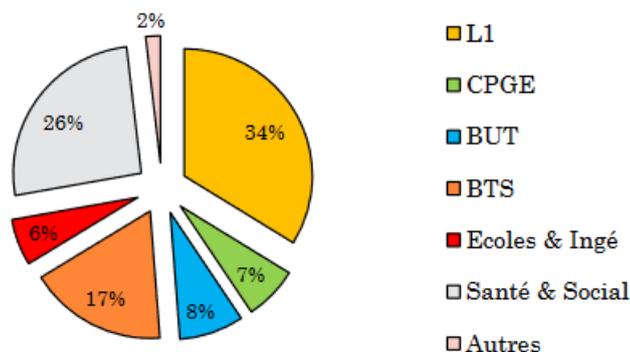
a) Constat général

467 604 vœux ont été émis par des candidats de l'académie, ce qui représente une augmentation de 15.7% du nombre de vœux alors même que la population de candidats était stable par rapport à 2020. De ce fait, on note une moyenne de 12.8 vœux par candidats.

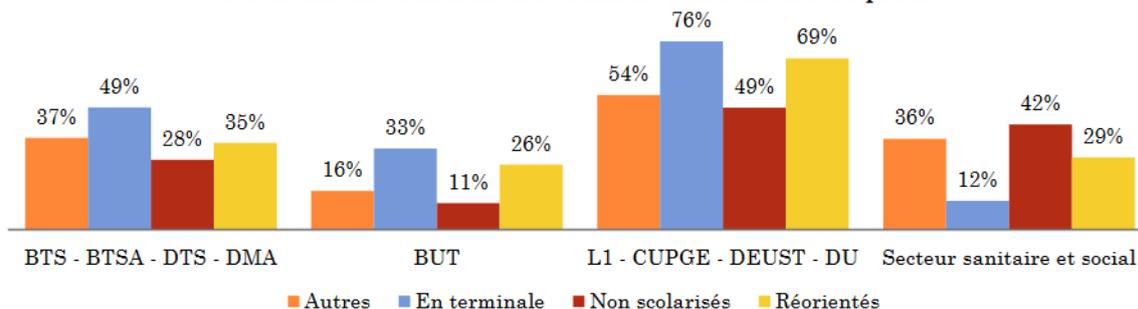
Cette hausse provient des redécoupages de l'offre de formation en licence dans l'académie, avec l'éclatement des portails de licence à l'université de Montpellier et la démultiplication des options mineures pour le PASS (parcours d'accès spécifique santé). De ce fait, la part des vœux de licence est passée de 28% en 2020 à 34% cette année. Les formations de la santé et du social confirment également leur attractivité puisqu'elles ont recueilli 26% du volume des vœux des candidats.

Lorsque l'on s'intéresse aux candidatures émises en fonction du profil, on observe que les candidats de terminale et en réorientation postulent de façon plus importante sur les licences et les BUT, alors que les profils « autres » et non scolarisés sont plus nombreux en proportion à émettre au moins une candidature sur les formations sanitaires et sociales. Ces données sont semblables à celles observées en 2020. On notera par contre que les candidats au profil « autres » sont aussi nombreux en proportion à émettre au moins vœu vers un BTS que les candidats en réorientation.

Répartition de l'ensemble des vœux en phase principale



Au moins une candidature confirmée en fonction du profil

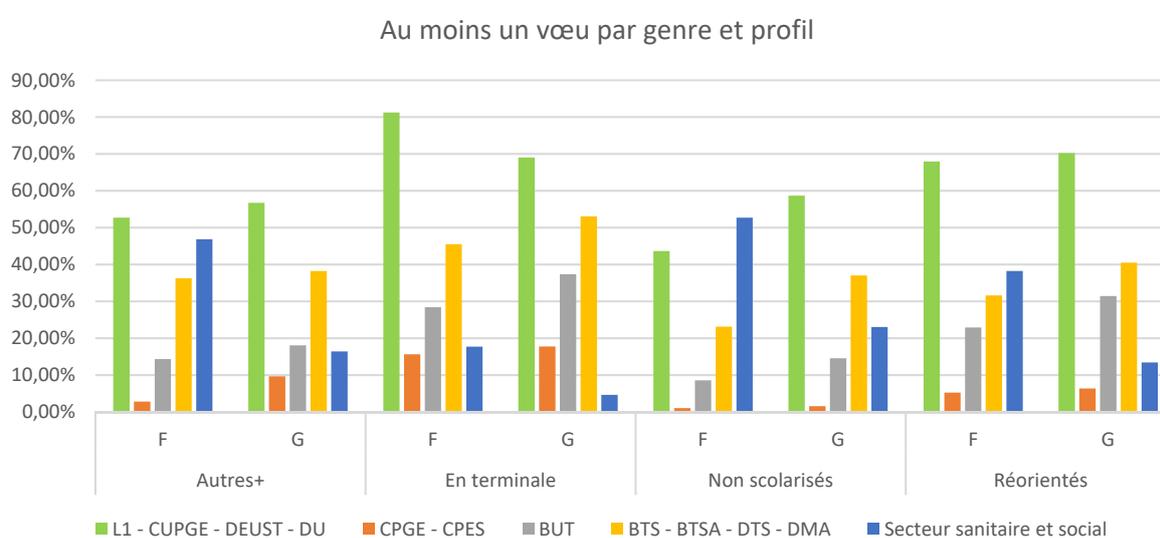


b) Constat sur le genre

Lorsque l'on s'intéresse aux candidatures émises par les garçons et les filles en fonction du profil de ces candidats, on constate que les filles, peu importe le profil, sont toujours plus nombreuses à émettre des candidatures vers les formations sanitaires et sociales que les garçons. Ainsi, 46.9% des filles au profil « autres », 52.7% des candidates non scolarisées, 38.2% des étudiantes en réorientation et 17.7% des lycéennes émettent au moins un vœu vers ce type de formation contre respectivement seulement, 16.4% des candidats « autres », 23% des candidats non scolarisés, 13.4% des étudiants en réorientation et 4.6% des lycéens.

Le phénomène quasi-inverse se produit lorsqu'on observe les formations sélectives de type BUT et BTS, où les garçons semblent presque toujours plus nombreux à postuler que les filles. Ainsi en BUT, on constate que 37,4% des lycéens, 31.4% des étudiants en réorientation, 18.1% des candidats « autres » et 14.5% des candidats non scolarisés émettent au moins une candidature de ce type contre respectivement, 28.4% des lycéennes, 22.9% des étudiantes, 14,3% des candidates « autres » et 8.6% des candidates non scolarisées. Pour les BTS, 53.1% des lycéens, 40.5% des étudiants et 37% des candidats non scolarisés émettent au moins une candidature contre 45.5% des lycéennes, 31.6% des étudiantes et 23.1% des candidates non scolarisées.

Pour les licences, si les lycéennes sont plus nombreuses que les lycéens à y postuler, respectivement 81.2% et 69%, on observe l'inverse pour les autres profils. Ainsi 70,2% des étudiants en réorientation postulent sur une licence contre 67.9% des étudiantes, 58.7% des candidats non scolarisés contre 43.6% des candidates non scolarisées et enfin, 56.7% des candidats « autres » contre 52.7% des candidates.



En descendant à un niveau d'analyse plus fin pour les candidats de terminale, on observe que les lycéennes, peu importe la voie suivie, sont plus nombreuses que les lycéens à postuler en licence. Ainsi, 97,5% des lycéennes générales, 69.8% des lycéennes technologiques et 37.4% des lycéennes professionnelles émettent au moins une candidature en licence contre 94.3% des lycéens généraux, 51.1% des lycéens technologiques et 21.9% des lycéens professionnels. On retrouve également plus de lycéennes qui postulent dans les formations sanitaires et sociales que de lycéens, peu importe, là-aussi, la voie suivie.

Le phénomène opposé s'observe sur les formations sélectives. Les bacheliers généraux sont à l'inverse beaucoup plus nombreux à émettre des candidatures en CPGE (27.4%) et en BUT (41.8%) que les lycéennes, 22.9% et 28.3%. Les bacheliers technologiques sont eux plus nombreux à postuler en BUT (52,4%) et en BTS (87,1%), contre respectivement 46,4% et 80,4% des bachelères. Les lycéens professionnels postulent eux plus souvent que les lycéennes en BTS (91,7% vs 84,2%).

c) Constat sur le statut de boursier

En tenant compte du statut vis-à-vis de la bourse, on note que les candidats boursiers du secondaire et boursiers de l'enseignement supérieur sont plus nombreux que leurs homologues non boursiers du secondaire ou de l'enseignement supérieur à émettre au moins une candidature vers les **BTS**. Ainsi, 59% des boursiers du secondaire et 41% des boursiers de l'enseignement supérieur émettent au moins

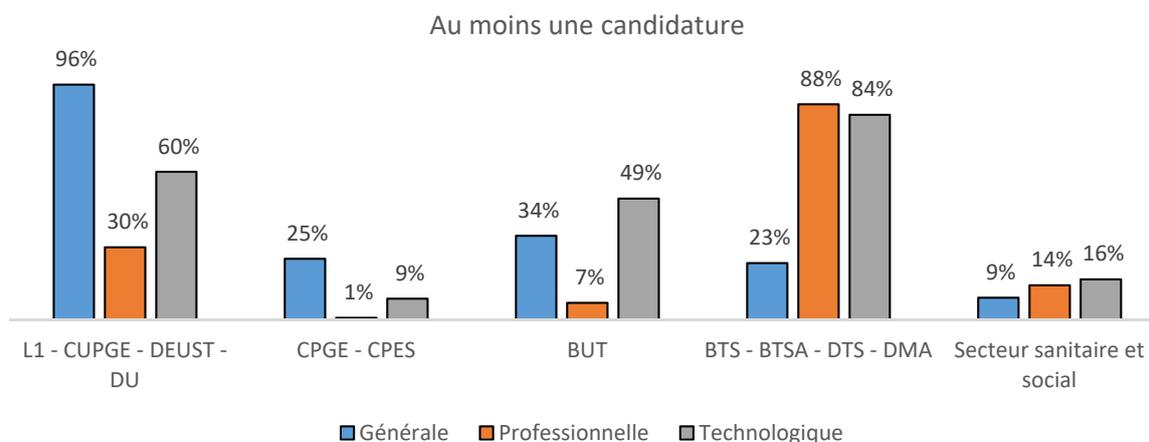
une candidature en BTS, soit respectivement +15 points et +14 points par rapport à leurs homologues non boursiers. En descendant au niveau des différentes voies pour les candidats de terminale, on observe qu'au sein de chaque voie, les candidats boursiers sont plus nombreux à postuler en BTS que leurs homologues non boursiers.

65,8% candidats boursiers de la voie technologique et 36,4% de la voie professionnelle postulent pour une entrée en **licence** alors que leurs homologues non boursiers sont respectivement 57.2% et 23.1%. Par contre, on ne note pas de différence entre les candidats boursiers et non boursiers de la voie générale (96%) ainsi qu'entre les candidats en réorientation boursiers et non boursiers (68/69%).

A l'inverse, 20% des candidats non boursiers du secondaire émettent au moins une candidature vers une **CPGE** contre seulement 10% des candidats boursiers. Cet écart se retrouve dans des proportions moindres avec les non boursiers en réorientation (7%) et les boursiers du supérieur (5%). La différence de candidatures entre les boursiers et les non boursiers du secondaire s'observe par contre uniquement chez les bacheliers généraux, les boursiers et non boursiers de la voie technologique sont aussi nombreux à postuler sur ce type de formation (8.6%).

d) Constat sur les élèves de terminales

Les candidats de terminale sont la cible principale de la plateforme Parcoursup et représentent 65% des candidats. Cette population est néanmoins hétéroclite et composée d'élèves issus de trois voies différentes, qui sont elles-mêmes déclinées en séries ou spécialités. Ces voies, séries et spécialités ont une influence importante sur les vœux effectués par les candidats.



Les bacheliers généraux représentent 58.5% des candidats de terminale et sont les candidats qui émettent le plus de vœux en moyenne (14.5). Cette population de candidats est par ailleurs la première promotion à passer un baccalauréat de série générale, suite à la réforme du lycée. L'analyse se centrera dès lors sur les vœux émis par les candidats ayant les combinaisons d'enseignements de spécialité les plus fréquentes.

On constate que la très grande majorité des candidats de la série générale a émis au moins une candidature en licence (96,1%). Ils sont également les candidats les plus nombreux à émettre au moins un vœu vers les classes préparatoires (24,8%) et vers les formations d'ingénieurs (10,7%). Globalement, ils sont ceux qui exploitent le plus la diversité de l'offre de formation, on les retrouve sur l'ensemble des types de formation, même s'ils sont en proportion moins nombreux à postuler sur les BTS et les formations du sanitaire et social par rapport à leurs homologues de la voie technologique et de la voie professionnelle.

d.1) les candidats de la voie générale

Les candidats ayant une combinaison d'enseignements de spécialité (EDS) en **mathématiques** et **physique-chimie** étaient les plus nombreux en série générale (2 735 candidats). Ces candidats se démarquent par des pourcentages de candidature en CPGE (56,5%), en BUT (47,9%) et en école d'ingénieurs (43,9%) supérieurs à la moyenne des candidats de la série générale, alors qu'à l'inverse ils sont moins nombreux à postuler sur les BTS (13,7%) et sur les formations sanitaires et sociales (4%).

Ce profil se retrouve de façon quasi-similaire pour les candidats ayant en EDS, les **mathématiques** et les **sciences de l'ingénieur** (138 candidats), qui postulent également beaucoup en classes préparatoires (46.4%), en DUT (76.8%), en école d'ingénieurs (39.9%), mais aussi en BTS (34.1%).

Les licences classiques seront peu évoquées dans cette analyse car peu importent les EDS suivis au lycée, les candidats sont très nombreux à émettre au moins un vœu vers ce type de formation. Seuls, les candidats de deux combinaisons parmi celles ayant un vivier de candidats de plus de 100 élèves, semblent avoir un pourcentage de candidats un peu plus faible. Tout d'abord, les candidats avec les EDS en mathématiques et en sciences de l'ingénieur, évoqué ci-dessus, dont seulement 83,3% émettent un vœu vers une licence classique. Ensuite, les candidats avec les EDS en **mathématiques** et en **numérique et sciences informatiques** (332), qui sont 90,7% à postuler en licence. Ces derniers sont par ailleurs 74,1% à émettre au moins une candidature vers un BUT et 38,3% vers une école d'ingénieurs. A la différence des combinaisons d'EDS précédentes, ceux-ci postulent par contre moins en CPGE (23,8%).

Les candidats avec les EDS en **physique-chimie** et **sciences de la vie et de la terre** sont le second contingent de candidats de la série générale (2 110). Ces candidats semblent avant tout intéressés par le domaine de la santé, ils sont ainsi 62.7% à postuler en licence accès santé (LAS) et 61.5% au parcours d'accès spécifique santé (PASS). 21.5% d'entre eux postulent également sur des formations sanitaires et sociales. Au contraire des candidats cités précédemment, ils postulent de façon moins importante sur les CPGE (19,7%), les BUT (28,9%) et sur les écoles d'ingénieurs (11,3%).

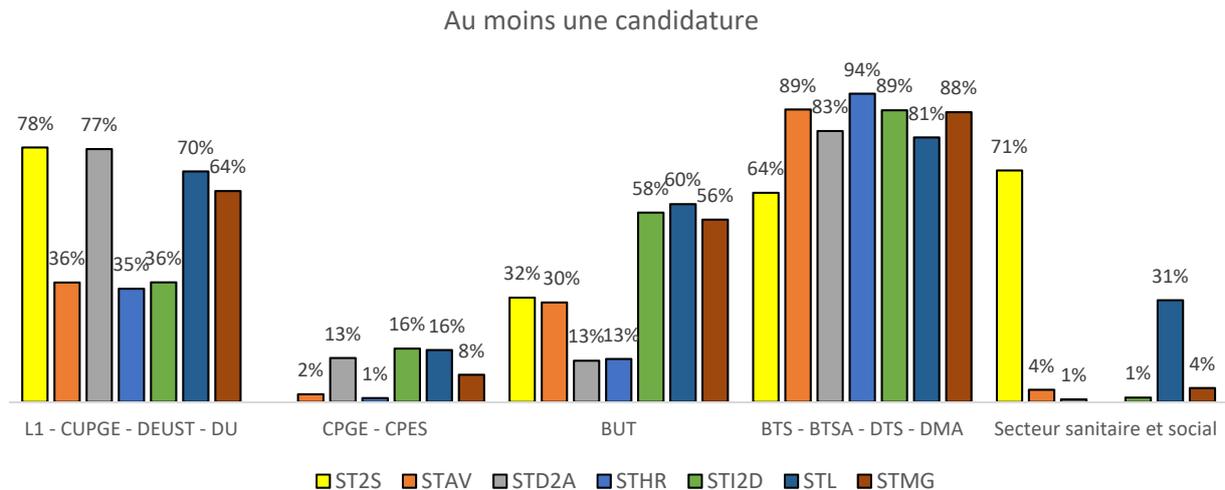
Les candidats avec les EDS en **mathématiques** et en **sciences de la vie et de la terre** (937) ont un profil assez semblable mais à un degré inférieur, puisque 47,4% d'entre eux postulent pour une entrée en LAS, 33,3% à une entrée en PASS et 20.1% à des formations sanitaires et sociales.

Les candidats avec les EDS en **histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**, et en **sciences économiques et sociales** (1 993) ainsi que ceux avec les EDS en **mathématiques** et **sciences économiques et sociales** (742) présentent eux un pourcentage de candidature élevé vers les instituts de sciences politiques et les écoles de commerce, respectivement 18% et 19,1%. Ceux ayant la seconde combinaison postulent par ailleurs de façon importante vers les BUT (50,9%) et vers les CPGE (35,3%) au contraire des premiers.

Enfin, des candidats avec des profils moins définis, par exemple avec les EDS en **sciences économiques et sociales** et en **sciences de la vie et de la terre** (365) semblent être attirés par les formations sanitaires et sociales (26,6%), les BTS (32,9%) et par les LAS (37%). On retrouve ce profil avec les candidats ayant les EDS en **langues, littératures et cultures étrangères et régionales** et en **sciences de la vie et de la terre** (232), où 23.2% postulent sur les formations sanitaires et sociales et 34.8% sur une LAS.

d.2) Les candidats de la voie technologique

Les candidats de la voie technologique émettent en moyenne 12.7 vœux sur la plateforme, néanmoins on observe des différences majeures en fonction de la série suivie. Les candidats de la série « santé et social » (ST2S) qui ont tendance à postuler sur des formations sanitaires et sociales, émettent ainsi plus de 24 vœux en moyenne, alors qu'à l'inverse les candidats en hôtellerie-restauration (STHR), plutôt intéressés par les BTS, n'émettent que 6 vœux en moyenne. Entre ces deux extrêmes, les candidats dans la série agronomie et vivant (STAV) émettent 8,3 vœux en moyenne, les STI2D (industrie et développement durable), 9,4, les STMG (management et gestion), 10,5, les STD2A (design et arts appliqués), 11,4 et enfin les STL (laboratoire), 13,3.



Comme les années précédentes, les **candidats ST2S** se démarquent des autres candidats par un pourcentage de candidats sur les BTS (64%) beaucoup plus faible que la moyenne (84%) et à l'inverse des pourcentages de candidats vers la licence (78%) et vers les formations sanitaires et sociales (71%) importants.

De façon moins marquée, ce profil est également celui des **candidats STL**, qui sont nombreux à postuler en licence (70%), qui ont un taux de candidats en formation sanitaire et sociale plus important que la moyenne des bacheliers technologiques (31%) et qui postulent moins en BTS (81%). Néanmoins, ces candidats sont également les bacheliers technologiques qui postulent le plus en BUT (60%), à la différence des ST2S dont le pourcentage n'est que de 32%, ainsi qu'en CPGE (16%).

Les **candidats STD2A** sont également très nombreux à postuler sur les licences (77%), les licences design et arts plastiques présentes dans l'académie les attirant. On retrouve également un taux assez élevé de candidatures sur les CPGE, 13%, là-aussi, la présence dans l'académie d'une classe préparatoire dans le domaine incite ces candidats à postuler. Enfin, 83% de ces candidats postulent sur des formations de type DNMADE.

Les **candidats STMG**, qui représentent le plus grand nombre de candidats technologiques, postulent de façon importante sur les BTS (88%), sur les BUT (56%), mais également sur les licences (64%), alors qu'ils sont peu nombreux à postuler en CPGE (8%).

Les **candidats STI2D** leurs ressemblent, avec des taux de candidatures élevés en BTS (89%) et en BUT (58%), mais se démarquent par un nombre plus important de candidats en CPGE (16%) et à l'inverse un nombre plus faible de candidats à la licence (36%).

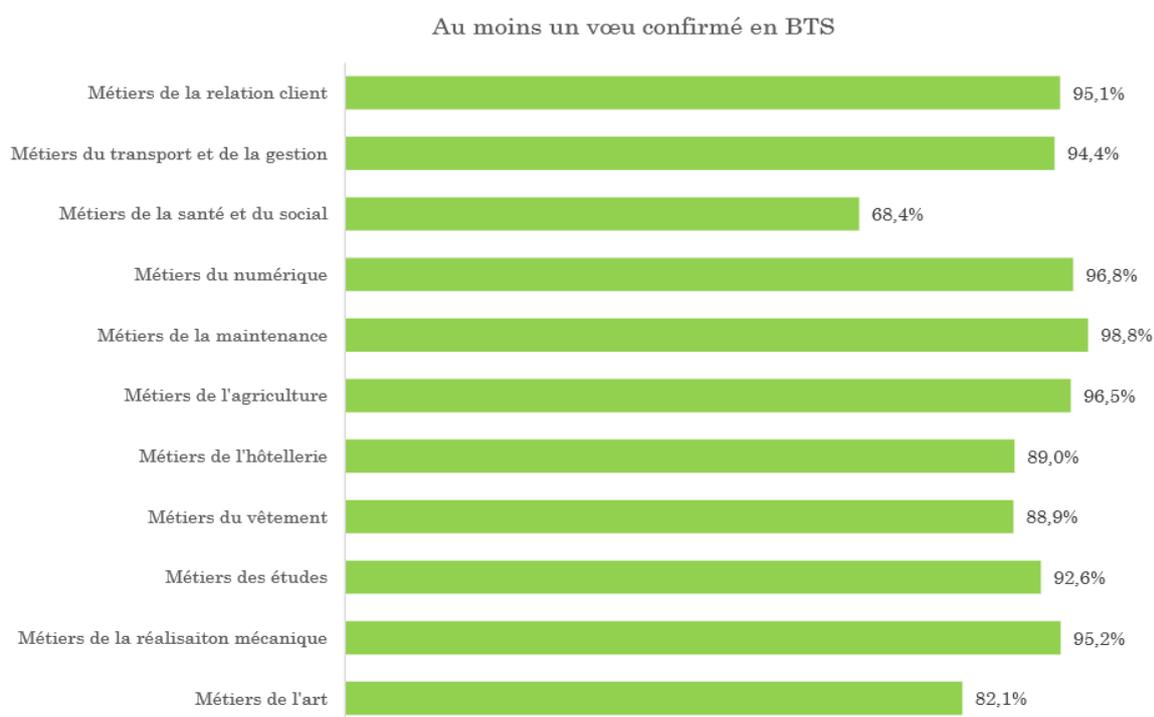
Enfin, les **candidats STAV** et **STHR** sont ceux qui postulent le plus souvent en BTS avec respectivement 89% et 94% de candidats qui émettent au moins une candidature vers un BTS. Ces candidats sont par contre peu intéressés par les autres types de poursuite d'études.

d.3) Les candidats de la voie professionnelle

4 426 bacheliers professionnels, 4 477 en comptant les apprentis, ont émis au moins un vœu en phase principale. Ils demeurent néanmoins les candidats qui, en moyenne, émettent le plus faible nombre de vœux, avec 8,6 candidatures. Ces candidats postulent en priorité sur des BTS (88%), pour lesquels ils ont le plus de chances de réussite. 3 944 candidats ont ainsi émis un vœu sur au moins un BTS, 3 897 si l'on ne prend pas en compte les apprentis.

Ce type de vœu fait l'objet d'une expérimentation, encadrée par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Dans le cadre de cette expérimentation, les bacheliers professionnels en formation à temps plein, souhaitant rejoindre un BTS dans la région académique peuvent être admis dans les sections de techniciens supérieurs par décision du recteur d'académie prise au vu de l'avis rendu par le conseil de classe de leur établissement d'origine, pour chacune des spécialités de sections de techniciens supérieurs demandées par les candidats au baccalauréat professionnel au cours de la procédure d'orientation. Les conseils de classe d'origine avaient dès lors un avis (favorable ou non), à émettre sur la poursuite d'études dans chacune des spécialités de BTS demandées dans la région Occitanie par les candidats. 52,6% des candidats professionnels à une entrée en BTS ont ainsi eu un avis favorable, contre 49.7% en 2020.

En fonction des spécialités, on constate des disparités en matière de taux de candidatures sur les BTS ou de taux d'avis favorables. Ainsi les bacheliers professionnels du domaine de la santé sont moins nombreux à se porter candidat sur des formations de type BTS (68.4%). Ils sont par contre 59.8% à être candidats à une entrée dans une formation du secteur sanitaire et social, alors que dans les autres domaines, le taux de candidats sur ce type de formation ne dépasse pas les 5%.



30% des candidats de la voie professionnelle émettent des vœux sur des licences. Là-aussi, en fonction du domaine de la spécialité de baccalauréat suivie, on observe des différences sensibles. Ainsi, les candidats préparant un baccalauréat dans le domaine de l'art sont 61.1% à émettre des vœux vers la licence. Ce phénomène a deux explications : tout d'abord, l'accès au DNDMADE est très sélectif, ce qui incite les candidats à faire des vœux de secours et d'autre part, l'académie de Montpellier possède une offre de formation importante sur les licences artistiques, ce qui peut attirer les candidats de ce domaine. Pour les mêmes raisons, les candidats ayant suivi une spécialité dans le domaine du vêtement postulent également de façon importante sur les licences, 44%.

A noter

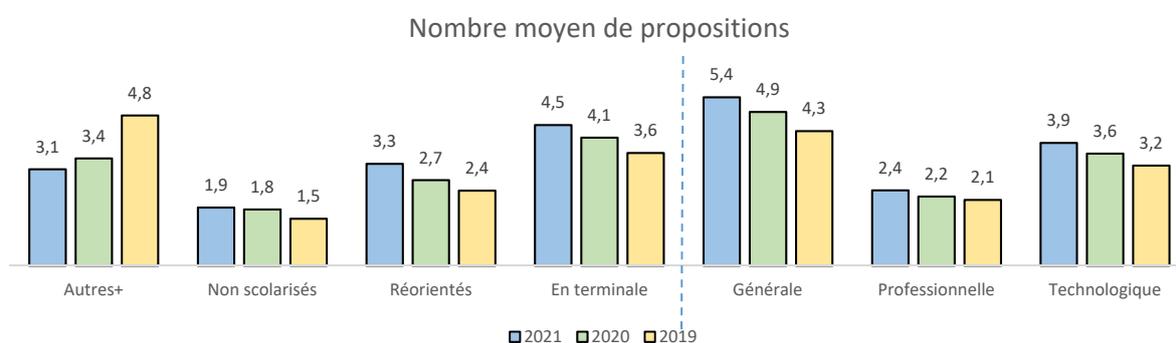
- 467 604 **vœux émis** par des candidats de l'académie, soit **+15.7%** par rapport à 2020.
- En volume, les **licences** représentent 34% des vœux, soit 6 points de plus qu'en 2020, l'ajout des mineures spécifiques pour les PASS et l'éclatement des portails des sciences de l'université de Montpellier ont contribué à cette augmentation.
- Les **candidates** émettent plus de vœux vers la licence et les formations sanitaires et sociales que les **candidats**, alors que ceux-ci émettent plus de vœux vers les formations de type BTS, BUT et CPGE.
- 97.1% des bacheliers généraux ont émis une candidature, soit -0.7 point par rapport à 2020 (=) - 94.1% des bacheliers technologiques ont émis une candidature, soit -1.6 points (↘) - 56% des bacheliers professionnels ont émis une candidature, soit -4 points (↘)
- 96.1% (=) des bacheliers généraux ont émis une candidature en **licence**. - 88% (↗) des bacheliers professionnels et 83.7% (↘) des bacheliers technologiques ont postulé sur un **BTS**.
- 49.4% (=) des bacheliers technologiques et 34.3% (↘) des bacheliers généraux ont postulé sur un **BUT**.
- 71% (↗) des bacheliers santé et social (**ST2S**) ont demandé une formation de la santé et du social.
- Les bacheliers professionnels et technologiques **boursiers** postulent toujours plus souvent en licence que les bacheliers professionnels et technologiques **non boursiers**, respectivement +13.3 points et +8.6 points.

3 - Propositions d'admission des candidats de la phase principale

32 245 candidats de la phase principale ont obtenu une proposition, soit 87.9% des candidats. Ce taux varie en fonction du profil des candidats avec 93,1% des candidats de terminale, 83,4% des étudiants en réorientation, 81,3% des candidats « autres » et enfin 65% des candidats non scolarisés.

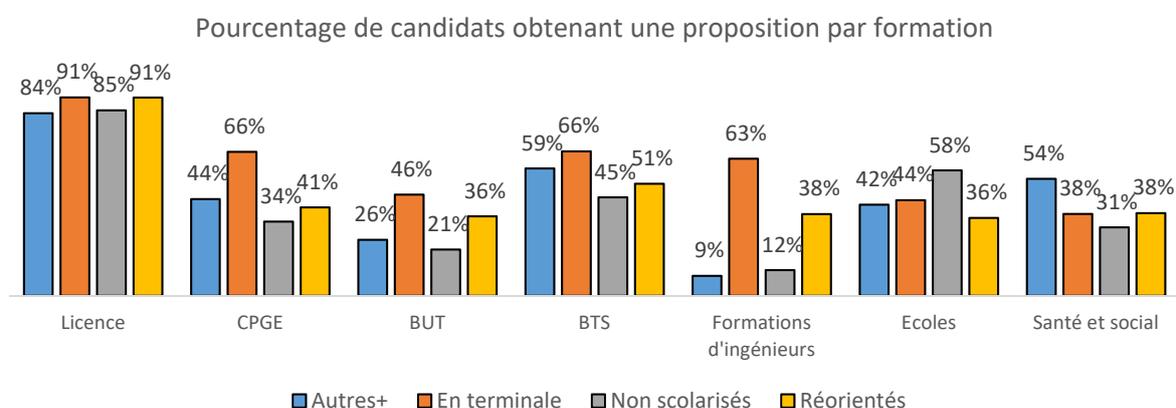
Les candidats de terminale sont par ailleurs ceux qui ont le plus de propositions en moyenne, puisqu'ils ont obtenu 4.5 propositions contre 3.3 pour les étudiants en réorientation, 3.1 pour les candidats « autres » et 1.9 pour les candidats non-scolarisés. Les candidats de terminale et en réorientation obtiennent de plus en plus de propositions si l'on compare aux résultats de 2020 et 2019.

Cette hausse s'observe quelle que soit la voie suivie par les candidats, où néanmoins on retrouve les candidats généraux avec le nombre moyen de propositions le plus élevé (5.4) devant les candidats technologiques (3.9) et les candidats professionnels (2.4).



En s'intéressant aux différents types de formation, on peut observer que les candidats de terminale sont ceux qui obtiennent les meilleurs taux de propositions pour les formations sélectives courtes (BTS et BUT) et longues (CPGE, formations d'ingénieurs). Ainsi 66% des candidats de terminale ayant postulé sur une CPGE ou sur un BTS obtiennent une proposition sur ce type de formation, 63% lorsqu'il s'agit d'une formation d'ingénieur et 46% pour les BUT.

La situation est différente pour les formations sanitaires et sociales et pour les écoles (commerce, art) où l'on retrouve des situations plus disparates avec par exemple 54% des candidats « autres » ayant postulé sur une formation sanitaire et sociale qui obtiennent une proposition. Ce taux n'est pas forcément étonnant, un certain nombre de candidats « autres » ayant des parcours déjà orientés vers le domaine et venant sur la plateforme pour intégrer spécifiquement ce type de formation.



a) Les candidats en terminale

Les candidats de la phase principale en terminale avec 93.1% de propositions sont les candidats obtenant le plus souvent une proposition au cours de la formation, ce taux s'élève même à 97.3% pour les candidats de la série générale. Suivent les candidats de la voie technologique qui ont été 91.6% à obtenir une proposition et les candidats de la voie professionnelle (81.9%).

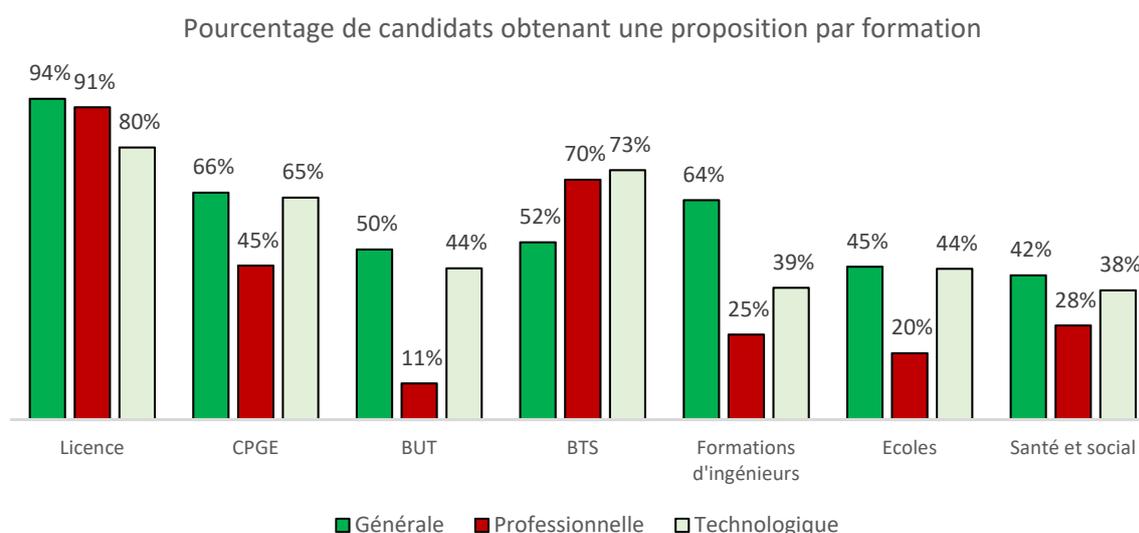
Au sein des séries technologiques, les candidats STHR sont ceux qui obtiennent le plus souvent une proposition, 97.6% devant les candidats STI2D, 93.4% et les candidats STAV 93%. Viennent ensuite les candidats STL, ST2S et STMG, avec respectivement 92.4%, 91% et 90.9%. Les candidats STD2A sont ceux qui obtiennent le moins de propositions au sein de la voie technologique avec 87.4% de propositions.

Lorsque l'on s'intéresse aux propositions en fonction de la formation demandée, si les candidats de terminale ayant postulé en licence ont toujours des taux de propositions élevés, ceux-ci ont néanmoins baissé de quelques points pour les candidats de la voie générale (-2 points) et ceux de la voie technologique (-3 points) par rapport à l'année passée.

A l'inverse, plus de candidats ayant postulé sur des BTS obtiennent des propositions. Ainsi, 52% des candidats de la voie générale ont reçu au moins une proposition en BTS cette année, soit 4 points de plus que l'an dernier, 73% des candidats de la voie technologique et 70% des candidats de la voie professionnelle, soit 3 points de plus pour les deux.

Les candidats de la voie générale et de la voie technologique ayant postulé sur des BUT ont également été plus nombreux à obtenir une proposition cette année, avec des taux s'élevant respectivement à 50% et 44% alors qu'ils étaient de 49% et 35% l'an dernier.

Enfin, les candidats généraux et technologiques ayant postulé sur des formations sanitaires et sociales ont également obtenu plus souvent des propositions qu'en 2020. Ainsi 42% des bacheliers généraux et 38% des bacheliers technologiques ont obtenu une proposition contre respectivement 37% et 33%. 45,9% des candidats ST2S qui ont postulé sur une formation sanitaire et sociale ont obtenu une proposition dessus, ce qui en fait la série technologique qui obtient le plus satisfaction sur ce type de formation.



On retrouve par ailleurs des différences significatives en fonction de la **série technologique** suivie. Ainsi les STI2D ayant postulé sur un **BUT** sont 60.9% à obtenir une proposition, contre 53.7% des candidats STL et 41% des STMG. Au niveau des **BTS**, les STHR et les STAV sont ceux qui obtiennent le plus souvent des propositions, respectivement 92.4% et 88% d'entre eux, suivent les STI2D, 83.4%, les STL, 70.1% et les STMG, 70%. Les candidats de ST2S sont ceux qui obtiennent le moins de propositions en BTS avec un taux de 66%.

Sur les **CPGE**, les candidats en STI2D et STL obtiennent satisfaction pour respectivement 74.1% et 73.9% d'entre eux, contre 58.6% des STMG et 41.2% des STD2A. STD2A qui par ailleurs ont un taux de propositions de l'ordre de 59.1% lorsqu'ils postulent sur des DNMADE.

Au sein de la série générale, en fonction des **combinaisons d'enseignements de spécialité**, on retrouve également des différences dans les propositions obtenues. Ainsi les candidats avec les EDS Maths, physique-chimie (PC) ayant postulé en **CPGE** sont 76.4% à obtenir une proposition alors que la moyenne des bacheliers généraux est de 66%. On retrouve également pour les candidats avec les EDS Maths – SES un taux de 76,3%, même si la voie de CPGE visée n'est pas la même. Les candidats avec les EDS Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Maths dont 38,8% ont postulé en CPGE ont le meilleur taux de proposition, puisque 85.5% obtiennent au moins une proposition sur ce type de formation.

Lorsqu'on s'intéresse aux **BUT**, on retrouve également les candidats avec la combinaison Maths – PC à un niveau supérieur à la moyenne des bacheliers généraux (50%), puisqu'ils sont 71.2% à obtenir une proposition lorsqu'ils ont postulé sur ce type de formation. Les candidats avec la combinaison Maths – Sciences de l'ingénieur et Maths – Numériques et sciences informatiques obtiennent également des taux élevés de proposition sur les BUT, respectivement, 70.8% et 65%.

Concernant l'entrée dans les **formations sanitaires et sociales**, les candidats avec les EDS PC – SVT et Maths – SVT obtiennent des taux de propositions assez similaires, puisqu'ils sont respectivement 48.3% et 51.6% à obtenir au moins une proposition lorsqu'ils ont postulé sur ce type de formation.

Enfin, concernant les **formations d'ingénieur**, les candidats de la série générale Maths – PC sont également ceux qui obtiennent le plus souvent une proposition, 71.7%.

b) Genre et Statut de bourse

b.1) Genre

Les candidates de terminale obtiennent plus de propositions en moyenne que leurs homologues masculins, ainsi les candidates de série générale reçoivent 5.6 propositions en moyenne contre 5.2 pour les garçons, les candidates de bac technologique, 4.5 contre 3.3 et les candidates de bac professionnel, 2.77 contre 2.1. Cette différence peut puiser sa source dans les types de formations demandées, puisque les filles ont tendance à davantage postuler sur les licences non sélectives.

Un plus grand nombre de candidates a obtenu dès lors une proposition en phase principale, puisque 98.1% des candidates générales ont eu une proposition, 93.4% des candidates technologiques et 82.7% des candidates professionnelles, contre respectivement 96.4%, 89.8% et 81% des candidats masculins.

En observant les propositions obtenues par les candidates et candidats de terminale, on constate que les candidats généraux et technologiques masculins postulant en CPGE obtiennent un peu plus souvent de propositions, respectivement 68.4% et 66.7% que leurs homologues féminins, 64.6% et 62.7%.

Ce phénomène s'observe également pour les **BUT**, où les garçons de série générale obtiennent pour 51.4% d'entre eux une proposition contre 48.1% des filles et où les candidats des bacs technologiques obtiennent pour 46.8% d'entre eux une proposition contre 41.6% des filles.

A l'inverse les candidates des séries générale et technologiques obtiennent plus souvent une proposition en **licence**, respectivement 95.7% et 83.8%, contre 91.5% et 74.1% des candidats de ces mêmes séries.

Les **formations sanitaires et sociales** sont également obtenues plus souvent par des candidates générales (44.1%) et technologiques (39.7%) que par des candidats généraux (36.4%) et technologiques (29.7%).

b.2) Statut de bourse

Le statut de bourse n'a globalement pas d'influence sur le nombre moyen de propositions obtenues par les candidats, les candidats boursiers de la phase principale sont néanmoins légèrement plus nombreux à avoir obtenu une proposition, ainsi 98.1% des candidats boursiers généraux ont obtenu une proposition contre 97.1% des candidats non boursiers, 93.1% des candidats boursiers technologiques contre 90.7% et 82.7% des candidats boursiers professionnels contre 81.1%

Mais les candidats non boursiers obtiennent plus souvent une proposition en **CPGE** que les candidats boursiers, cela concerne à la fois les candidats de la voie générale, 67.6% contre 61.1% et les candidats de la voie technologique, 68.4% contre 59.4%.

Cette situation concerne également les **formations sanitaires et sociales** où 44.8% des candidats généraux non boursiers, 41.8% des candidats technologiques non boursiers et 31.3% des candidats professionnels non boursiers ayant postulé obtiennent une proposition contre 36% des candidats généraux boursiers, 30.8% des candidats technologiques boursiers et 23.6% des candidats professionnels non boursiers.

Les formations sélectives courtes **BTS** et **BUT** présentent également des différences puisque si 37.2% des candidats technologiques boursiers obtiennent une proposition en BUT lorsqu'ils postulent, ils sont 48.8% pour les candidats non boursiers. Concernant les BTS, 75.6% des candidats professionnels non boursiers obtiennent une proposition contre 64.8% des candidats boursiers. La situation s'inverse au sujet des BTS lorsque l'on s'intéresse aux candidats généraux, puisque 56% des boursiers obtiennent une proposition contre 50.3% des non boursiers.

Enfin, la **licence** est la dernière formation présentant des différences en fonction du statut de bourse, les candidats boursiers professionnels (95.6%) et technologiques (87.6%) obtenant plus souvent une proposition que leurs homologues non boursiers (respectivement, 85.4% et 74.3%).

A RETENIR

- **32 245** candidats de la phase principale ont obtenu une proposition, soit **87.9%** des candidats, tous profils confondus.
- Les néo-bacheliers **généraux** reçoivent en moyenne plus de propositions (5.4) que les néo-bacheliers **technologiques** (3.9) et **professionnels** (2.4)
- **93.1%** (↘, 93.5% en 2020) des candidats de la phase principale en terminale et **83.4%** (↗, 81.4%) des étudiants en réorientation ont reçu une proposition au cours de la procédure.
- **97.3%** (↘, 98%) des candidats bacheliers généraux ont eu une proposition contre **91.6%** (=, 91.4%) des bacheliers technologiques et **81.9%** (=, 82%) des bacheliers professionnels.
- **51.4%** (↘, 53.9%) des lycéens ont obtenu une proposition **dès l'ouverture du site**, contre **32.9%** (↘, 36%) des étudiants en réorientation.
- Les néo-bacheliers **technologiques** (73.1%, ↗) et **professionnels** (70.3%, ↗) qui ont postulé sur un **BTS**, obtiennent plus souvent satisfaction que les néo-bacheliers généraux (52%, ↗)
- Les néo-bacheliers **généraux** (49%, =) obtiennent plus souvent satisfaction sur un **BUT** que les néo-bacheliers technologiques (44.4%, ↗) et les bacheliers professionnels (10.7%, =), mais plus de candidats des séries **technologiques** ont eu des propositions en BUT par rapport à l'an dernier en DUT (+ 9.6 points).
- Les candidats **ST2S** et les candidats série générale avec les combinaison **Maths – SVT** et **PC – SVT** ayant postulé sur les **formations sanitaires et sociales** sont ceux qui y ont obtenu le meilleur taux de proposition (respectivement 45.6%, 51.6% et 48.3%). Les taux de proposition de ces formations se sont améliorés cette année pour l'ensemble des néo-bacheliers.

4 – Propositions acceptées par les candidats de la phase principale

a) Constat général

25 394 candidats de la phase principale ont accepté une proposition, ce qui représente 78.8% des candidats qui ont obtenu une proposition. 69.2% des candidats de la phase principale ont obtenu et accepté une proposition, cela représente une baisse de 2.5 points par rapport à 2020.

Les candidats de terminale sont ceux qui ont le plus souvent accepté une proposition, puisque 84,2% des candidats qui ont obtenu une proposition l'ont acceptée, contre 76.2% des candidats « autres », 62.7% des étudiants en réorientation et 76% des candidats non scolarisés. Le plus faible taux d'acceptation des candidats en réorientation n'a rien d'anormal, un certain nombre de ces candidats font des vœux de secours sur la plateforme dans le cas où ils ne valideraient pas leur première année, ils renoncent de ce fait à leurs propositions lorsqu'ils obtiennent leurs résultats universitaires.

Au sein des populations néo bacheliers, les candidats de la série générale sont ceux qui acceptent le plus une proposition, 89.4%, devant les candidats de la voie technologique, 80.7% et ceux de la voie professionnelle, 69.5%. Il conviendra de noter que 2.3% des candidats professionnels avec une proposition ont échoué au bac et étaient ainsi dans l'incapacité d'accepter une proposition, tout comme 1.5% des candidats de la voie technologique et 1% des candidats généraux.

Au final, 87% des candidats de la voie générale de la phase principale ont obtenu et accepté une proposition, soit un chiffre similaire à 2020. Ils sont évidemment les plus nombreux devant les candidats de la voie technologique qui sont 73.9% à avoir obtenu et accepté une proposition et devant les candidats de la voie professionnelle, qui sont eux, 56.8%.

A ces candidats, il faut ajouter un certain nombre de candidats qui ont démissionné de la plateforme ou qui ont été démissionné pour échec au bac avant d'obtenir une proposition, cela est le cas pour 7.2% des candidats de la voie professionnelle, 4.6% de la voie technologique et 1.7% de la voie générale.

b) Candidats de terminale

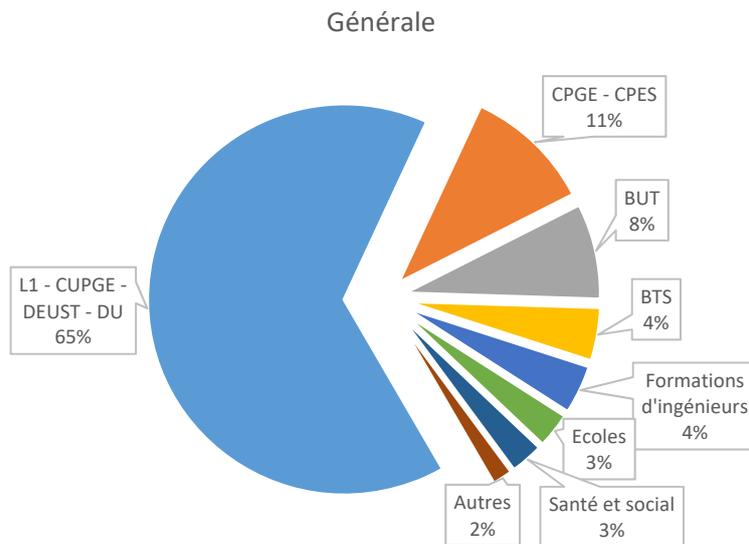
Si 84,2% des candidats de terminale qui ont eu des propositions ont accepté une formation, on constate des écarts en fonction de la voie et des séries suivies. Les candidats de la série générale sont ainsi ceux qui ont le taux d'acceptation le plus élevé, puisque 89,4% des candidats ayant eu une proposition en ont accepté une.

Les candidats de la voie technologique suivent ensuite avec un taux d'acceptation de 80.7%. Néanmoins, en fonction de la série, ces taux divergent. Ainsi, on observe que 84.7% des candidats STL ayant eu au moins une proposition en acceptent une, alors qu'ils ne sont que 76.6% dans ce cas-là lorsque l'on s'intéresse aux candidats STD2A et 78.3% pour les candidats en STMG. Les candidats STI2D ayant obtenu une proposition sont 83.9% à en accepter une, viennent ensuite les candidats STHR, 82.9%, les candidats ST2S, 82.8% et les candidats STAV, 81.9%.

Les taux d'acceptation sont beaucoup plus faibles lorsque l'on s'intéresse à la voie professionnelle, où les candidats des spécialités rattachés à l'éducation nationale sont 70% à accepter une proposition lorsqu'ils en ont au moins une, alors que les candidats des spécialités agricoles ne sont que 64.4% dans ce cas.

b.1) Formations acceptées

Les candidats de série générale ayant accepté une proposition ont pour 65.2% accepté une licence.

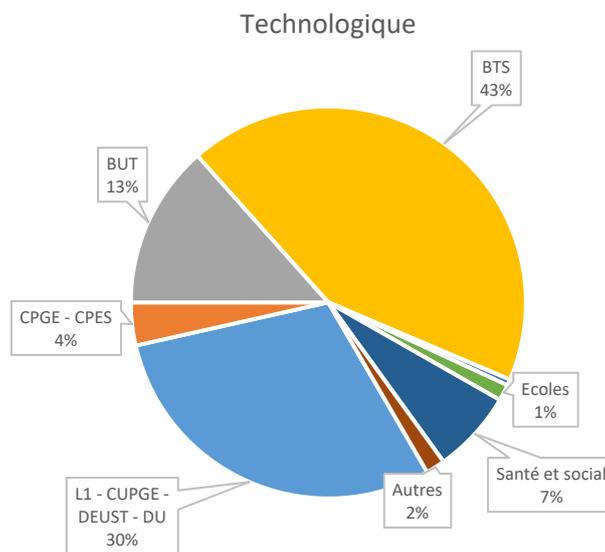


Cela représente une légère augmentation par rapport à 2020 où ils étaient 63.9%.

10.6% des candidats ayant accepté une proposition vont poursuivre leurs études sur une CPGE, soit un pourcentage similaire à celui de l'an passé. On note par contre une légère baisse des candidats qui vont rejoindre un BUT, puisque cela concerne 8% des bacheliers généraux ayant accepté une proposition alors qu'ils

étaient 9.7% à partir sur un DUT l'an dernier. Les autres chiffres sont semblables à l'année précédente, avec 4% des candidats acceptant un BTS, 4% une formation d'ingénieur, 3% une école et 2% des formations autres.

Ce profil est évidemment différent lorsque l'on s'intéresse aux candidats de la voie technologique, où le BTS est la formation vers laquelle le plus de candidats vont se diriger, puisqu'elle concerne 43% des candidats ayant accepté une proposition. Cela marque une légère hausse par rapport à l'année précédente (42,1%), hausse que l'on retrouve également sur les BUT, choisit par 13.5% des candidats ayant obtenu une proposition, alors qu'ils étaient 11,3% à avoir accepté un DUT l'an dernier.



A l'inverse, la part de candidats rejoignant une licence diminue puisqu'elle concerne 30% des candidats cette année contre 34,6% l'an dernier.

Il existe néanmoins des différences importantes en fonction de la série technologique suivie. Les candidats STHR, STAV et STI2D qui ont accepté une proposition, ont été nombreux à accepter un BTS, respectivement, 79.4%, 68.5% et 53.1%, alors qu'à l'inverse seuls 20.4% des candidats ST2S et 36.4% des candidats STL partent vers ce type de formation. Les candidats en STMG et en STD2A se situent dans la moyenne académique avec 44.7% et 41.2% d'entre eux ayant accepté une proposition et rejoignant ce type de formation.

Concernant les BUT, 22.9% des candidats STI2D acceptent la formation, contre 17,5% pour les STL et 14,2% pour les STMG. Les candidats des autres filières ne poursuivent pratiquement pas en BUT.

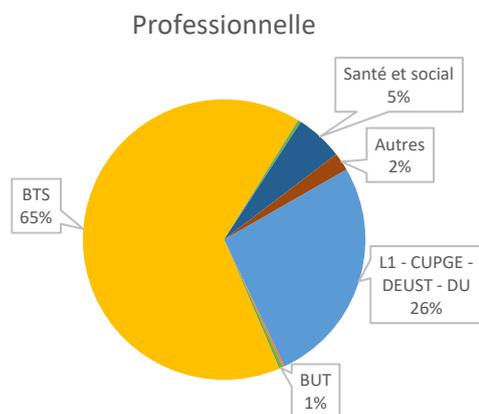
Au niveau des licences, trois séries voient leurs candidats opter pour ce type de formation, avec tout d'abord les candidats ST2S qui sont 41.1% à poursuivre leurs études en licence parmi les candidats ayant accepté une proposition, les STD2A, 34.1% et les STMG, 34.1%.

Enfin, au sujet des autres formations, on notera que 35.1% des candidats ST2S ayant accepté une proposition rejoignent une formation dans le secteur sanitaire et social, pendant que 10,1% des candidats STL, 7,2% des candidats STI2D et 7,1% des candidats STD2A poursuivent leurs études sur une CPGE.



Les candidats de la voie professionnelle présentent également une majorité de candidats poursuivant la scolarité en BTS.

65.1% des candidats de cette voie ayant accepté une proposition ont ainsi accepté une BTS, ce qui représente une augmentation non négligeable par rapport à 2020, où ils étaient 60.7%. Cette hausse



se traduit par une baisse des acceptations vers une formation de type licence, puisque cette poursuite d'étude représente cette année 26.3% des acceptations contre 30.8% l'année passée. Les autres types de formations n'ont été acceptés qu'à la marge et en général par des candidats avec des spécialités spécifiques. On ne retrouve ainsi que 5,4% des candidats qui poursuivent sur une formation sanitaire et sociale, mais ce pourcentage monte à 28% pour les seuls candidats issus du domaine de la santé (ASSP, SAPAT).

Les candidats de ce domaine poursuivent par ailleurs de façon importante leurs études sur des licences, puisque 38,4% des candidats qui ont accepté une proposition ont accepté une licence

b.2) Genre

La prise en compte du genre peut amener à quelques divergences en termes de formations acceptées par les candidats et candidates.

Ainsi, 71% des candidates de la série générale qui ont accepté une proposition, ont accepté une licence, alors que le taux ne s'élève qu'à 57.7% pour les candidats. A l'inverse, on constate des taux plus importants de candidats poursuivant leurs études vers les CPGE, 13,4%, les BUT, 11,1% et les écoles d'ingénieurs/commerce, 10.1% par rapport aux candidates, respectivement, 8.5%, 5.6% et 4.9%.

En regardant le top 5 des formations les plus acceptées par les candidates de la série générale, on retrouve tout d'abord la licence de droit (14,2% des candidates ayant accepté une formation poursuivent sur cette formation), le PASS (11.5%), la licence de psychologie (6.2%), la licence des sciences de la vie (4.7%) et enfin une licence LLCER (4.2%). Pour les garçons, la formation la plus plébiscitée est la licence STAPS (8.1%), devant la licence de droit (7%), le PASS (6.6%), les formations d'ingénieurs (6.2%) et la CPGE MPSI (3.9%).

Lorsque l'on s'intéresse à la voie technologique, on observe tout d'abord un phénomène similaire avec un taux plus important de filles qui acceptent une proposition de licence, 34,9% par rapport aux garçons, 24.7%, et un taux plus important de garçons qui acceptent un BTS, 48.9% et un DUT, 16.5% par rapport aux filles, respectivement 37.4% et 10.4%.

En descendant au niveau des séries, on peut constater une absence de différence en matière de formation acceptée par les candidats et candidates de la série STMG, série la plus mixte de la voie technologique par ailleurs, alors que les autres séries présentent des phénomènes genrés.

Les candidats ST2S sont ainsi plus nombreux en proportion à accepter une poursuite d'études en licence (49,1%) que les candidates (39,7%) et à l'inverse moins nombreux à intégrer une formation sanitaire et sociale, 25,5% contre 36,8%. On retrouve également pour les candidats STL, une proportion plus importante de garçons qui acceptent une licence par rapport aux filles, 31,3% contre 24,2%.

L'opposé s'observe pour les candidats STI2D et STAV, où les candidates sont plus nombreuses à accepter une licence (21,1% et 28,8%) et moins nombreuses à poursuivre sur un BTS (42,1% et 61,1%) que leurs homologues masculins (L1 : 11,9% et 14,6% ; BTS : 53,9% et 74,2%). Les garçons sont également en proportion plus nombreux à rejoindre un BUT dans la série STI2D (23,3%) que les filles (17,5%).

Au niveau de la voie professionnelle, on retrouve la même tendance que celle observée sur les voies générales et technologiques, à savoir qu'un plus grand nombre de filles souhaite rejoindre une licence (32,6% contre 19,9%) et une formation sanitaire (9.5% contre 1%) alors qu'elles sont moins nombreuses à rejoindre un BTS (55,1% contre 75.4%). Bien entendu, la prise en compte des spécialités influe sur ces observations puisque les candidats du domaine de la santé et de l'art, domaines attirant un public féminin, sont dès le départ moins nombreuses à postuler sur des BTS, comparativement à des domaines industriels, où une majorité des élèves sont des garçons.

b.3) Statut de bourse

La prise en compte du statut de bourse engendre également des différences en fonction de la voie et de la série suivies.

Au niveau de la série générale, on observe ainsi que 72.9% des candidats boursiers qui ont accepté une proposition ont accepté une licence contre 62,5% des candidats non boursiers. On constate par ailleurs que plus de candidats non boursiers ont accepté une CPGE (12,2%) ou une formation d'ingénieur (8,4%) par rapport à leurs homologues boursiers (6,3% et 3,7%).

Concernant les candidats de la voie technologiques, on peut constater que les candidats boursiers des séries ST2S, STMG et STL sont en proportion plus nombreux à poursuivre leurs études en licence, 49,4%, 39,1% et 32,9%, que leurs homologues non boursiers, respectivement 37%, 29,5% et 24,7%.

On constate en contraste qu'un plus grand nombre de candidats STMG non boursiers poursuit ses études en BUT (17,3%) par rapport aux boursiers (10,7%). Cela est également le cas pour les candidats STI2D non boursiers qui sont 25,1% à accepter de rejoindre un BUT contre seulement 18,1% des boursiers.

Les boursiers de cette série ont tendance à accepter plus souvent une poursuite d'études en BTS (58,1%) par rapport aux non boursiers (50,8%).

Pour exemple, si on s'intéresse aux 5 formations les plus acceptées par les candidats STMG boursiers, on constate que les deux premiers rangs sont occupés par les licences de droit et d'AES, suivies par 3 BTS – MCO, NDRC et Comptabilité-gestion. Le top 5 des candidats STMG non boursiers présente lui quelques différences, car si on y retrouve en premier rang la licence de droit, suivie du BTS MCO, on retrouve ensuite le BUT Techniques de commercialisation et le BUT Gestion des entreprises et des administratives. Au 5^{ème} rang se trouve le BTS Gestion de la PME, mais pratiquement au même niveau que le BTS Comptabilité-gestion.

Enfin, si l'on s'intéresse aux candidats de la voie professionnelle, on constate que 71.2% des candidats non boursiers qui ont accepté une proposition ont accepté un BTS contre 59.8% des boursiers, alors qu'à l'inverse, on retrouve 33.5% de ces candidats boursiers sur une licence alors qu'ils ne sont que 18.5% pour les candidats non boursiers.

b.4) Mobilité

81.8% des candidats qui poursuivent leurs études sur un BTS vont le faire dans l'académie de Montpellier. Dans le détail, cela concerne 65.2% des candidats généraux ayant accepté un BTS, 83.8% pour les candidats technologiques et jusqu'à 85.3% pour les candidats professionnels.

Cette formation est celle pour laquelle on constate le moins de mobilité au même titre que la licence où les candidats sont 80.8% à accepter une licence dans l'académie.

Globalement, si ce n'est pour rejoindre une formation dans une école d'ingénieurs ou de commerce, les candidats poursuivent en majorité leurs études dans l'académie de Montpellier, ainsi même pour les CPGE, 57,2% des bacheliers généraux et 75.4% des bacheliers technologiques rejoignant ce type de formation restent sur notre académie.

Pour les BUT, les taux de poursuite d'études dans l'académie sont également élevés puisque cela concerne 62.8% des candidats généraux acceptant un BUT et 64.6% des candidats technologiques. Les formations sanitaires et sociales ne font pas exception, avec un taux qui s'élève à 63.7% pour les candidats technologiques et à 53.5% pour les candidats généraux

c) Temporalité de l'acceptation de la dernière proposition

Les admissions ont commencé le 27 mai cette année. Durant les quelques jours du mois de mai, 23.8% des candidats ont accepté définitivement une proposition. 46% des candidats ont attendu le mois de

juin pour accepter définitivement une proposition. Au moment de la fermeture de la phase principale, le 16 juillet, 88.2% des candidats avec propositions avaient fait un choix définitif.

Si on regarde en fonction du profil, globalement seuls les étudiants en réorientation ont mis plus de temps à accepter définitivement une proposition, ce qui peut s'expliquer par l'attente des résultats universitaires avant de se positionner sur une acceptation définitive.

A NOTER

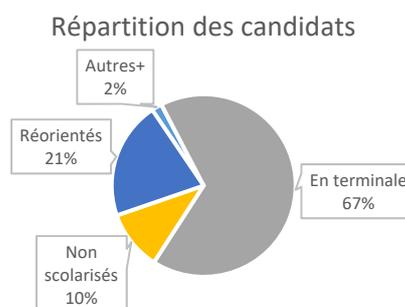
- **69.2%** des candidats de la phase principale ont accepté une proposition d'admission.
- **78.4%** des candidats de terminale ont accepté une proposition contre **52.3%** des étudiants en réorientation.
- **23.8%** des candidats ayant accepté une formation, l'ont accepté définitivement durant les 4 premiers jours.
- **65.2%** (↗) des candidats généraux qui ont accepté une formation, ont accepté une **licence**
- **65.1%** (↗) des candidats professionnels et **43%** (↗) des candidats technologiques qui ont accepté une formation, ont accepté un **BTS**.
- **13.5%** (↗) des candidats technologiques et **8%** (↘) des candidats généraux qui ont accepté une proposition, ont accepté un **BUT**.
- **70%** (↘) des propositions acceptées par les candidats généraux l'ont été au sein de l'académie, **78.9%** (=) de celles acceptées par les candidats technologiques et **83%** (=) des candidats professionnels.
- Globalement, les filles et les candidats boursiers poursuivent plus souvent leurs études en licence que les garçons et les candidats non boursiers.

5 – Apprentissage

a) Population

De nombreuses formations en apprentissage ont intégré la plateforme cette année, ce qui a contribué à une augmentation sensible du nombre de candidatures puisque 7 906 personnes ont émis au moins une candidature confirmée vers une formation en apprentissage. Cela représente une hausse de 22,4% par rapport à 2020. Ces candidats ont émis 34 501 vœux.

Comme pour la phase principale, ce sont les élèves de terminale qui représentent plus de la moitié des candidats (66,7%) devant les étudiants en réorientation, 20,9%, les candidats non scolarisés, 10,6% et enfin le public des candidats « autres », 1,8%. Les étudiants en réorientation ont connu la progression la plus forte entre 2020 où ils avaient été 1 077 à postuler. Cette année, on en retrouve 1 650.



Si pour la phase principale, on observe globalement un plus grand nombre filles par rapport aux garçons, la répartition est plus homogène pour les vœux en apprentissage, où 50,9% des candidats sont des garçons. Le rapport s'inverse même lorsque l'on s'intéresse uniquement aux candidats de terminale, où les vœux en apprentissage sont réalisés à 56% par des garçons.

Le profil des candidats de terminale s'éloigne significativement de celui de la phase principale lorsque l'on s'intéresse à la voie suivie par les candidats, 47,2% proviennent ainsi d'un baccalauréat professionnel, 33,2% d'un baccalauréat technologique et 19,7% d'un baccalauréat général. Plus de 95% des candidats généraux et technologiques avaient par ailleurs effectués des vœux en phase principale en parallèle de ceux en apprentissage. Ce taux descend à 75,2% lorsqu'il s'agit des candidats de la voie professionnelle. Ainsi, 618 élèves de terminale professionnelle n'ont effectué que des vœux en apprentissage.

b) Vœux et propositions

Sur les 34 501 vœux effectués, 89,3% concernaient un BTS, 5,6% un BUT et 3,8% une formation sanitaire et sociale. Les candidats ont surtout demandé des BTS dans le secteur tertiaire. Ainsi 26,2% des candidats ont demandé le BTS Management Commercial Opérationnel, 17,1% le BTS Négociation et digitalisation de la relation client, 13,1% le BTS Professions immobilières et 11,3% le BTS Gestion de la PME. Le BUT Techniques de commercialisation arrive en 5^{ème} position des formations les plus demandées par nos candidats, puisque 8,1% ont émis une candidature dessus. Ces formations se retrouvent en tête des demandes des élèves de terminale et des étudiants en réorientation. On voit par contre apparaître dans le top 5 des formations les plus demandées, pour les candidats non scolarisés et au profil « autres, le BTS Management en hôtellerie-restauration et les D.E Educateur spécialisé et Educateur de jeunes enfants.

849 candidats ont renseigné sur la plateforme un contrat de travail, déclenchant ainsi une proposition d'admission, parmi lesquels 583 élèves de terminale, dont 323 bacheliers professionnels.

On retrouve parmi les spécialités avec le plus de contrats enregistrés sur la plateforme le BTS Management Commercial Opérationnel et le BTS Négociation et digitalisation de la relation client qui étaient déjà dans les formations les plus demandées. Viennent ensuite le BTS Opticien-lunetier, le BTS Aménagements paysagers et enfin le BTS Professions immobilières.

6 – Phase complémentaire

La phase complémentaire a été ouverte du 16 juin au 16 septembre 2021. Elle concernait :

- l'ensemble des candidats ayant participé à la phase principale et souhaitant de nouveaux vœux, qu'ils aient ou non des propositions d'admission en phase principale,
- les candidats ayant oublié de confirmer leurs vœux en phase principale ainsi que les candidats n'ayant pas participé à la phase principale et souhaitant formuler des vœux.

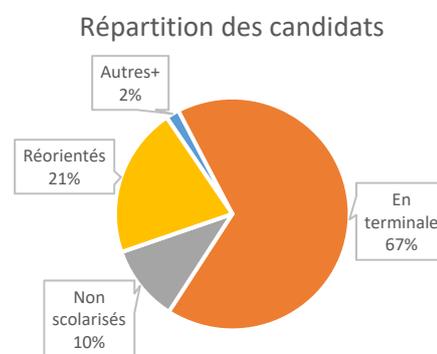
Les candidats pouvaient émettre jusqu'à 10 candidatures, dans la mesure où ils n'avaient pas déjà émis le vœu en phase principale et dès lors que la formation était disponible sur cette phase.

a) Population

4 203 candidats ont émis au moins une candidature en phase complémentaire, cela représente une baisse de 6.2% par rapport à l'année passée. 61% de ces candidats avaient par ailleurs effectué des vœux en phase principale.

Sur l'ensemble de ces candidats, 45.3% sont des étudiants en réorientation, 36.8% des élèves de terminale et 45.3% des candidats non scolarisés. 94% candidats de terminale avaient émis de vœux en phase principale contre seulement 42% des étudiants en réorientation.

Si l'on constate une baisse du nombre de candidats en phase complémentaire de façon générale, les candidats de terminale générale représentant 42.5% des candidats de terminale ont été par contre plus nombreux à émettre des vœux cette année, +12.9%.



b) Vœux et propositions

12 887 vœux ont été émis par les candidats de l'académie, dont 58.3% vers une licence et 26.5% vers un BTS. 7 186 propositions ont été déclenchées à destination de 3 525 candidats, soit 83.9% des postulants.

Par ailleurs, 1 640 candidats de la phase complémentaire avaient ou ont obtenu une proposition dans le cadre de la phase principale, soit 39%. Ce taux atteint même les 63.2% pour la population des candidats de terminale. Sans surprise, 79.5% des propositions obtenues dans le cadre de cette phase ont été des licences, 13.8% des BTS et 2.5% des BUT.

Au final, 2 579 candidats ont accepté une proposition suite à une proposition en phase complémentaire, soit 61.4% des candidats. Le taux d'acceptation des propositions lors de cette phase a été de 73.2%.

La moitié des candidats qui a accepté une proposition était des étudiants en réorientation, qui en majorité n'avaient pas émis de vœux en phase principale. 66.8% des étudiants en réorientation ont ainsi obtenu et accepté une proposition au travers de la phase complémentaire, alors que cela ne concerne que 52.6% des candidats de terminale. 28.2% des candidats de terminale ont privilégié une proposition sur un vœu de la phase principale.

7 – Commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)

La commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) a été mise en place pour accompagner les candidats afin de trouver avec eux une solution de formation. La CRAES site de Montpellier réunissait des personnels de l'ensemble des types de formations et d'établissements de l'académie et exerçait auprès du recteur une fonction de conseil, définie par l'article D. 612-1-21 du code de l'éducation, qui consiste à :

- Formuler, pour les candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite et qui ont fait au moins un vœu en phase principale ou complémentaire, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences
- Réexaminer le dossier présenté par des candidats dont la situation justifie, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau, à leurs charges de famille.

638 candidats ont sollicité la commission afin d'intégrer une formation, ce qui représente une baisse significative par rapport à l'année 2020. 82% de ces candidats sont des candidats de terminale, 12.7% des étudiants en réorientation.

Parmi les candidats de terminale, 39,2% sont issus d'un baccalauréat général, 25.4% d'un baccalauréat technologique et 35.4% d'un baccalauréat professionnel.

Majoritairement, les candidats ont sollicité la CRAES car ils étaient en attente d'une proposition en phase principale (66.6%), parce qu'ils ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux (8.3%) ou parce qu'ils n'ont pas eu de proposition en phase complémentaire (4.4%). 7.2% des candidats ont eu besoin de la CRAES suite à une mutation familiale tardive les obligeant à rejoindre l'académie de Montpellier.

26 candidats a fait appel à la CRAES en raison d'un statut de sportif de haut niveau afin de bénéficier d'une proposition d'admission sur une formation pouvant leur permettre de continuer la pratique du sport, 19 l'ont fait en raison d'une situation médicale ou un handicap nécessitant également qu'ils soient dans une formation proche d'un centre de soin. Quelques candidats (6) ont également fait appel à la commission en raison d'une situation sociale particulière.

10 candidats n'ont pas fait appel à la commission, mais se sont vus proposer une formation en raison d'une mention bien ou très bien sur leur baccalauréat professionnel ou technologique alors qu'ils n'avaient pas eu de proposition en phase principale.

Sur l'ensemble de ces candidats, 49.1% ont reçu une proposition de la part de la commission au cours de la procédure et 32.6% ont reçu une proposition sur un vœu qu'ils avaient en attente lors de la phase principale.

Un certain nombre de candidats a annulé sa demande en CAES, suite à une démission (7.1%), suite à l'échec au bac (1.1%) ou de sa propre initiative (1.7%). Par ailleurs, 4.2% des candidats en CAES n'ont plus répondu aux sollicitations de la commission et n'étaient plus actifs sur la procédure. Enfin, 2.5% des candidats ayant demandé la commission en raison de circonstances exceptionnelles ont vu leur demande refusée suite à examen de la commission.

Sur l'ensemble des candidats ayant eu une proposition par la commission, 65.5% l'ont acceptée, 33,5% l'ont refusée et 1% a perdu sa proposition pour échec au bac.